



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, à titre exceptionnel en raison des travaux de mise en accessibilité de l'hôtel de ville, dans la salle de réunion du centre technique municipal au 410 rue des Entrepreneurs à Calvisson, sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 03 avril 2018

Date d'affichage de la convocation : 03 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 24

Etaient présents : Mme Karine Bellosguardo, Mme Marie-Christine Bouvier, Mme Tania Charalambous, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jourdana, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. Jean-Thierry Picandet, M. Vincent Rieutor, M. André Sauzède, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve

Absents excusés :

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell,

M. Jean-François Esteban,

Mme Danielle Lambert-Manent, a donné procuration à Véronique Martin,

M. Jean-Claude Lebourgeois,

M. Jérôme Mercadé, a donné procuration à Jacky Clavairolle,

Mme Christelle Piesset,

Mme Elsa Seigneur, a donné procuration à Michel Jean,

Mme Danièle Trabuc, a donné procuration à André Sauzède,

M. Alexandre Trouillard,

Mme Janet Zaragoza, a donné procuration à Alex Dumas.

Secrétaire de séance : Mme Tania Charalambous.

DEL2018_023 PLU - Modification simplifiée N°1
Bilan de la mise à disposition et approbation

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 qui prescrit la modification simplifiée du PLU.

Il rappelle à l'assemblée que la modification porte sur la modification du règlement du PLU et notamment la zone Ns située à l'ancienne carrière afin de pouvoir y accueillir une déchetterie intercommunale.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2017,

Vu la mise à disposition du dossier au public du 8 janvier au 12 février inclus,

Vu l'avis des personnes publiques associées,

Vu le projet de modification simplifiée du PLU ci-après annexé (annexe n°8)

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU présenté est prêt à être approuvé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver telle qu'annexée à la présente délibération, la modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Vote :

Présents	19
Votants	24
Procurations	05
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

